Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TESTS PASSÉS AVEC SUCCÈS

Le Laboratoire cantonal reconnu au niveau européen

Le Laboratoire cantonal vaudois vient de passer avec succès les tests sévères qui lui ont permis d'obtenir l'accréditation aux normes européennes. Il est ainsi le premier service de l'Etat de Vaud au bénéfice d'une reconnaissance internationale dans les domaines des analyses, de l'inspection et du prélèvement. Le Laboratoire cantonal dépend du Département de l'intérieur et de la santé publique.

" La Suisse ne faisant pas partie de l'EEE, l'accréditation nous permet de soutenir l'industrie alimentaire d'exportation en abaissant les barrières commerciales ", a déclaré le Conseiller d'Etat Claude Ruey lors d'une conférence de presse qui s'est tenue mardi 12 août à Epalinges, siège du Laboratoire cantonal.

En effet, la disparité des réglementations nationales donne des cheveux gris aux industries alimentaires d'exportation suisses qui rencontrent des problèmes pour faire reconnaître la qualité de leurs produits.

Selon la loi fédérale sur les denrées alimentaires, le Laboratoire cantonal a pour mission de protéger le consommateur contre des denrées alimentaires pouvant mettre en danger la santé du consommateur et en assurer la manutention dans de bonnes conditions d'hygiène.

Sa seconde mission est de protéger les consommateurs contre les tromperies relatives aux denrées alimentaires et de s'assurer que les objets usuels (vaisselle, emballages, cosmétiques, bijoux, vêtements, jouets etc...) ne posent pas de problème de santé.

30'000 analyses en 1996

Le contrôle des denrées se fait par des analyses et des inspections dans les commerces, les entreprises et les établissements publics. En 1996, le Laboratoire cantonal a analysé 9'800 échantillons, représentant 30'000 analyses, chaque échantillon pouvant être l'objet de plusieurs investigations.

Toujours en 1996, 16 % des échantillons analysés se sont révélés non conformes au

droit alimentaire. La plupart des infractions étaient mineures (étiquetage insuffisamment précis par exemple).

Le Laboratoire cantonal s'est vu dans l'obligation de dénoncer 1,5 % des cas en Préfecture, notamment pour des dépassements excessifs de bactéries potentiellement pathogènes.

Pour obtenir l'accréditation européenne EN 45'000, qui équivaut à la norme internationale ISO 9000, le Laboratoire cantonal a élaboré un système d'assurance de qualité qui a obtenu l'approbation du Service d'accréditation suisse. Il a dû faire la preuve d'impartialité, d'indépendance et d'intégrité, de compétence technique du personnel et de l'existence d'un système de qualité permettant de vérifier la validité des résultats.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 août 1997

Dr Bernard Klein, chimiste cantonal, 021 316.43.43.